

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle des délibérations en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, MACOUIN Martine, ANQUETIL Sébastien, TRAMAUX Julien, BONNET Guillaume, BAUDOIN Wilfried, RIMBEAU Jean-François, BERTAUD Chantal, BOUTINEAU Francis.

Excusés : RENAULT Françoise.

Absents : POIRAUDEAU Frédéric, ALLOUCHE Cédric.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame MACOUIN, Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame MACOUIN Martine de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Tarifs 2026
- Devis SEOLIS
- Vœux du Maire

Questions diverses

DCM - 2024 - 049 - TARIFS 2026

L'assemblée fixe les tarifs 2026. Les tarifs d'hiver seront appliqués du 1^{er} novembre 2025 au 31 mars 2026. Dans l'ensemble les tarifs restent identiques à ceux de 2025, seul un tarif de 20,00 € la journée est mis en place pour les locations de réunion des habitants de la commune avec son majoration de 30.00 €

« SALLE ESPACE MAGNOLIA »

Habitants de la commune

Tarifs été

- La journée 175,00 €, le week-end 250,00 €
- Location matériel audio et vidéo 30,00 €

Tarifs hiver

- La journée 185,00 €, le week-end 270,00 €
- Location matériel audio et vidéo 30,00 €

Personnes extérieures

Tarif été

- La journée 285,00 €, le week-end 360,00 €
- 0.50 € par couvert
- Location matériel audio et vidéo 60,00 €

Tarifs hiver

- La journée 305,00 €, le week-end 400,00 €
- 0.50 € par couvert
- Location matériel audio et vidéo 60,00 €

Tarifs pour réunions

Habitants de la commune : 20,00 € la journée

Location du matériel audio et vidéo 30.00 €

Personnes extérieures : La journée 85,00 €

Location matériel audio et vidéo 60,00 €

CAUTION 300,00 € POUR LA SALLE

CAUTION 300.00 € POUR LE MATERIEL AUDIO ET VIDEO

A la réservation de la salle un acompte de 50% du montant de la location sera demandé et encaissé, le chèque de caution sera remis à la remise de clés.

Nettoyage

- Espace Magnolia 100.00 €

Salle « Les Jonquilles »

Tarif 20,00 € pour les particuliers

Gratuite pour réunions associations communales

CAUTION 100.00 €

Tarifs location ancien mobilier de la salle

- Table 6.00 € - Chaise 0.50 €

Tarifs terrain communal

Tarif week-end pour les habitants de la commune de 80,00 € (pour les jeunes de moins de 18 ans 30.00 €).

Tarif pour les extérieurs 220,00 € le week-end

Lors de la location les jeux pour enfants le long de la haie resteront accessibles aux habitants de Faye

CAUTION 300,00 €

TARIFS CIMETIERE

Concession funéraire

50,00 € le mètre carré plus frais pour une durée de 50 ans.

Les concessions font deux mètres carrés pour les concessions caveaux et un mètre carré pour les concessions cavurnes.

Le conseil municipal a décidé de matérialiser un emplacement pour les cavurnes le long du mur côté nord, il est souhaité que, pour une question d'esthétique, les plaques soient d'un format 60 x 80 cm.

Concession columbarium

15 ans - 200,00 €

30 ans - 380,00 €

50 ans - 630,00 €

DCM - 2024 - 050 - Devis SEOLIS

Depuis le début de l'année, SEOLIS a dû intervenir de nombreuses fois pour changer les ampoules grillées de l'éclairage public. Le responsable de l'éclairage de SEOLIS a été contacté, il a informé Madame le Maire que de nombreux candélabres étaient vétustes, ce qui était la cause de ces nombreuses interventions sur le réseau. Il s'est déplacé pour faire le relevé des candélabres à changer et a adressé un devis.

Il a été recensé 31 candélabres à remplacer, le montant du devis s'élève à 15 532.92 ht soit 18 639.50 ttc.

La commune peut prétendre à une subvention de 70% du montant hors taxe de la fourniture des candélabres soit 6 190.58 € ce qui ramène le reste à charge à 9 342.34 €.

L'assemblée après avoir délibéré, décide de valider le devis de remplacement de 31 candélabres pour un montant 18 639.50 € ttc.

DCM - 2024 - 051 - Vœux du Maire

Madame le Maire demande au conseil municipal à quelle date pourraient être fixés les vœux du Maire sachant que, cette année le théâtre commence le week-end du 11 - 12 janvier et que le week-end du 4 - 5 les vacances scolaires ne seront pas terminées.

Après échange il est décidé de les fixer au vendredi 31 janvier 2024 à 19 h 30 à l'Espace Magnolia

Questions diverses

Barrière de l'école

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été évoqué la demande d'un abri devant l'école route du Dragor, pour abriter les Collégiens qui attendent le bus et les parents des maternelles qui prennent les enfants à la descente du bus.

Il avait été décidé de monter un carport, mais il a été constaté que cette solution était compliquée et pas adaptée. Il est donc proposé de reculer la barrière à l'autre coin du bâtiment ce qui laissera un espace suffisant pour abriter les personnes sous le préau existant.

Monsieur ROBIN Grégoire ferronnier a été contacté pour le déplacement de la barrière, il évalue les travaux à environ 500,00 ht. L'assemblée valide cette solution et décide de lui confier les travaux.

Devis pour la porte de la classe des CM1

Madame le Maire informe qu'un devis avait été signé auprès de l'entreprise ASD OUEST MENUISERIES de Niort, pour le changement de la porte de la classe des CM1. Des employés de l'entreprise se sont déplacés plusieurs fois pour prendre les mesures, mais la commande n'a jamais été passée. Hors à ce jour l'entreprise est en liquidation judiciaire, il nous faut attendre de recevoir un document attestant cette situation, afin de pouvoir signer un nouveau devis avec une autre entreprise.

Contrat CRTE

Suite à une réunion d'information Madame le Maire s'est fait préciser que la commune de Faye sur Ardin faisait partie du contrat CRTE.

Commission voirie

La date du 14 décembre 2024 à 10 h 00 a été retenue pour que la commission voirie se réunisse, afin de définir les travaux à réaliser rue de Pierrebise à Épannes pour l'évacuation des eaux pluviales et pour définir les chemins ayant besoin de débarnage.

Requalification du centre bourg

Madame le Maire informe qu'une visio conférence est prévue avec Alice BROILLIARD ce mercredi 11 décembre à 14 heures afin d'échanger sur les divers scénarios concernant la requalification du centre bourg.

Trois scénarios sont proposés :

- La pose de feux tricolores
- Une circulation en sens unique
- Une zone limitée à 20 km/heure

La présentation de fin d'avant-projet est prévue pour le vendredi 20 décembre 2024 à 14 h 00.

Madame le Maire explique que le terrain en face de la mairie inclus dans le projet de requalification du centre bourg, avait fait l'objet d'un diagnostic archéologique par l'INRAP en 2013. Le diagnostic a été réalisé pour savoir si des vestiges pouvaient empêcher l'aménagement du terrain, le résultat de ces fouilles était négatif.

Or par satellite il apparaît des vestiges, non relevés lors du premier diagnostic, rendent certains aménagements non réalisables, sachant qu'il n'est pas possible de creuser à plus de 20 centimètres dans le sol.

Les travaux prévus dans le projet seront donc à revoir.

Visite du SENAT

Le nouveau conseil municipal des jeunes étant mis en place, il leur a été proposé la visite du Sénat.

Lors d'une rencontre avec le Sénateur, il a été proposé à Madame le Maire, suite à un désistement, une visite le jeudi 30 janvier 2025.

Madame le Maire soumet cette date au conseil municipal, mais après un échange il ressort que le délai est trop juste pour organiser ce voyage dans de bonnes conditions. L'assemblée décide de surseoir à cette proposition, une nouvelle date sera demandée.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Absent
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
MACOUIN Martine		BONNET Guillaume	
RIMBEAU Jean-François		BAUDOIN Wilfried	
BOUTINEAU Francis		TRAMAUX Julien	
POIREAUDEAU Frédéric	Absent	RENAULT Françoise	Excusé

Réunion du 9 décembre 2024